

## L'avance immédiate

Modification d'un client

Description Adresses [1] Notes Règlement **Avance immédiate**

 **Liaison avec le compte Urssaf de votre client**

Les informations ci-dessous sont nécessaires à la création du compte de votre client sur le service "avance immédiate" de l'Urssaf. Une fois son compte créé, il doit accepter la mise en relation avec votre structure avant de pouvoir accepter les demandes de paiement. Pour plus d'informations :

[Comment ça marche ?](#) [Fonctionnement du service -->](#)

---

**Informations du compte Urssaf de votre client**

**Informations de naissance**

Prénoms

Date

Pays



**DÉCOUVREZ PAS À PAS  
COMMENT UTILISER CETTE  
FONCTIONNALITÉ !**





# Sommaire

1	<b>Objectif</b>	..... Page 3
2	<b>Paramètres</b>	..... Page 3
	Paramètre général	..... Page 3
	Fiche client	..... Page 5
3	<b>Demande de paiement en facture</b>	..... Page 6

LA FONCTIONNALITÉ  
EN VIDÉO!





## Objectif

Vous faites appel à un organisme de services à la personne ou à un autoentrepreneur. Les dépenses que vous engagez à ce titre vous donnent droit à un **crédit d'impôt de 50 %**. Actuellement, le montant de ce crédit d'impôt vous est versé par l'administration l'année suivante.

Le nouveau service Avance immédiate, proposé par l'Urssaf et la Direction générale des Finances publiques, vous permet de **déduire le montant de votre crédit d'impôt du montant dû à votre organisme de services à la personne au fur et à mesure de vos paiements**. Ce service est gratuit et optionnel, pour vous comme pour votre prestataire.

Dans le cadre de l'Avance immédiate, vous bénéficiez d'un **plafonnement** de votre crédit d'impôt à **6 000 € par an et par foyer fiscal** (fixé par décret). Ce plafond est porté à **10 000 € en cas de situation de handicap**. Au-delà de ce plafond, les dépenses ne sont plus éligibles au crédit d'impôt.

Avec l'Avance immédiate :

- Bénéficiez immédiatement du crédit d'impôt ;
- Facilitez la gestion de votre budget ;
- Visualisez la consommation de votre crédit d'impôt à partir de votre compte sur [www.particulier.urssaf.fr](http://www.particulier.urssaf.fr)



## Paramètres

### Paramètre général

**2 boutons** sont présents, afin d'expliquer à l'utilisateur le fonctionnement :

- « *Comment ça marche ?* » renvoie vers le site de l'URSSAF qui explique ce qu'est l'avance immédiate.
- « *Fonctionnement du service* » lance une infographie en 6 étapes

Avance immédiate

Général

Articles

Ouvrages

Contacts

Documents

Comptabilité

Export compta

Divers

Mises en pages

Main d'oeuvre

Planning

Avance immédiate

**Comment ça marche ?**    **Fonctionnement du service -->**

Si vous êtes prestataire de services à la personne, vous pouvez remplir une demande d'habilitation au service d'avance immédiate de l'Urssaf en cliquant sur le lien 'Faire une demande d'habilitation' ci-dessous. Une fois votre habilitation obtenue, l'Urssaf vous fournira deux clés vous permettant de lier votre compte Robbin à votre compte Urssaf.

Ces clés sont à renseigner ci-dessous afin de pouvoir utiliser le service d'avance immédiate et de transmettre des demandes de paiements à vos clients.

Faire une demande d'habilitation au service d'avance immédiate

Clé secrète

Clé publique



Fonctionnement de l'avance immédiate

**1**

J'inscris mon client sur le site de l'urssaf depuis l'onglet "Avance immédiate" de la fiche client.

**Attention mon client doit être un particulier, il doit posséder une adresse sur le territoire français et avoir déjà réalisé au moins une déclaration de revenus.**



J'ai compris

Fonctionnement de l'avance immédiate

**2**

Mon client est alors invité à **activer son compte personnel** sur [www.particulier.urssaf.fr](http://www.particulier.urssaf.fr).

Il reçoit un mail contenant le lien d'activation.



J'ai compris

Fonctionnement de l'avance immédiate

**3**

Une fois son compte activé et son mot de passe créé, **mon client bénéficie de l'avance immédiate.**

Je peux lui envoyer une demande de paiement depuis l'onglet "Règlements" des factures.



J'ai compris

Fonctionnement de l'avance immédiate

**4**

Mon client dispose de **48 heures** pour accepter ou refuser ma demande.

Sans action de sa part, la demande est automatiquement acceptée au bout de 48 heures.



J'ai compris

Fonctionnement de l'avance immédiate

**5**

**2 jours après son acceptation**, mon client est prélevé par l'Urssaf du montant de ma prestation moins le montant de son crédit d'impôts.

Je reçois alors le règlement de l'intégralité de ma prestation directement de l'Urssaf **4 jours après la validation de mon client.**



J'ai compris

Fonctionnement de l'avance immédiate

**6**

Je visualise l'état de la demande de paiement **directement depuis ma facture.**

Un règlement y est créé automatiquement lorsque j'ai reçu le règlement de ma prestation.



J'ai compris

Un autre lien permet à l'utilisateur de faire sa demande d'habilitation auprès de l'URSSAF.

Enfin, le client doit saisir les 2 clés Token (Secrète et publique) qui recevra une fois son habilitation obtenue.



## Fiche client

Un nouvel onglet est créé en création/modification de fiche client :

The screenshot shows the 'Modification d'un client' interface with the 'Avance immédiate' tab selected. The main heading is 'Liaison avec le compte Urssaf de votre client'. Below this, there is explanatory text: 'Les informations ci-dessous sont nécessaires à la création du compte de votre client sur le service "avance immédiate" de l'Urssaf. Une fois son compte créé, il doit accepter la mise en relation avec votre structure avant de pouvoir accepter les demandes de paiement. Pour plus d'informations :'. Two buttons are present: 'Comment ça marche ?' and 'Fonctionnement du service -->'. Below a horizontal line, the section 'Informations du compte Urssaf de votre client' contains a sub-section 'Informations de naissance' with fields for 'Prénoms' (with a placeholder 'Les prénoms du client séparés un espace.'), 'Date', 'Pays' (set to 'FRANCE'), 'Département', and 'Commune'. An 'Inscrire le client' button is at the bottom of this section. At the very bottom of the page, there is a lock icon and the text 'Enregistrer'.

La présentation et les 2 boutons sont identiques aux paramètres généraux. Le client est invité à saisir les informations obligatoires à la création du compte client sur le service d'avance immédiate.

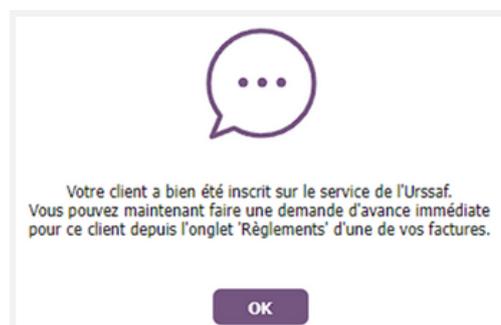
Toutes les informations doivent être complétées. Différents contrôles sont mis en place (*Saisie du département pour le pays de naissance France, Commune etc...*)

**ATTENTION**, il faut avoir renseigné les informations IBAN et BIC de la fiche client.

Si l'utilisateur tente de créer un compte client sans avoir complété les clés secrètes/publiques dans les paramètres généraux, un message lui indique :



Si l'inscription est validée, alors l'utilisateur a un message :





## Demande de paiement en facture

Une fois la facture créée, le client peut faire la **demande de paiement par Avance Immédiate** dans l'onglet "règlements" :

Date	Libellé	Etat	Montant
24/04/2023	Echéance par chèque sur la facture N°19	X	241,80 €

Date	Libellé	Montant
------	---------	---------

Si une échéance existe déjà, alors on affiche un message :

Vous allez créer une avance immédiate pour cette facture.  
La création de cette avance immédiate validera automatiquement la facture et la rendra définitive.  
Voulez-vous continuer ?

Oui Non

Voulez-vous remplacer l'échéance déjà créée par une avance immédiate ?

Oui Non

La validation de l'avance immédiate affiche un message :

La facture sera donc validée et non modifiable.

**ATTENTION** : Le client ne peut faire de facture avec Avance immédiate que sur les services éligibles. Il doit donc créer plusieurs factures s'il vend des produits qui ne sont pas éligibles.



Une fois la facture validée et archivée, un message demande au client des informations obligatoires pour l'Urssaf :

**Demande d'avance immédiate**

Vous devez transmettre les dates de début, de fin, ainsi que la nature de la prestation que vous avez réalisée :

**Date début d'emploi** 24/04/2023

**Date de fin d'emploi** 24/04/2023

**Nature de la prestation** Jardinage

**Annuler** **Enregistrer**



La date de début et de fin de travaux (par défaut la date de la facture) et la nature de la prestation : Jardinage ou petit bricolage.

Une fois que l'avance immédiate est transmise, elle apparaît dans les échéances :

**Visualisation d'une facture**

Facture   Courrier   **Règlements**   Archives [1]

Liste des échéances

Date	Libellé	Etat	Montant
24/04/2023	Echéance avance immédiate sur la facture N°19	X	241,80 €

Retenue garantie 0,00 %   Total planifié 241,80 €   **Voir l'état de l'avance immédiate**

Reste à planifier 0,00 €

Liste des règlements

Date	Libellé	Montant

Exclure cette facture du suivi des impayés   Total encaissé 0,00 €

Reste à encaisser 241,80 €



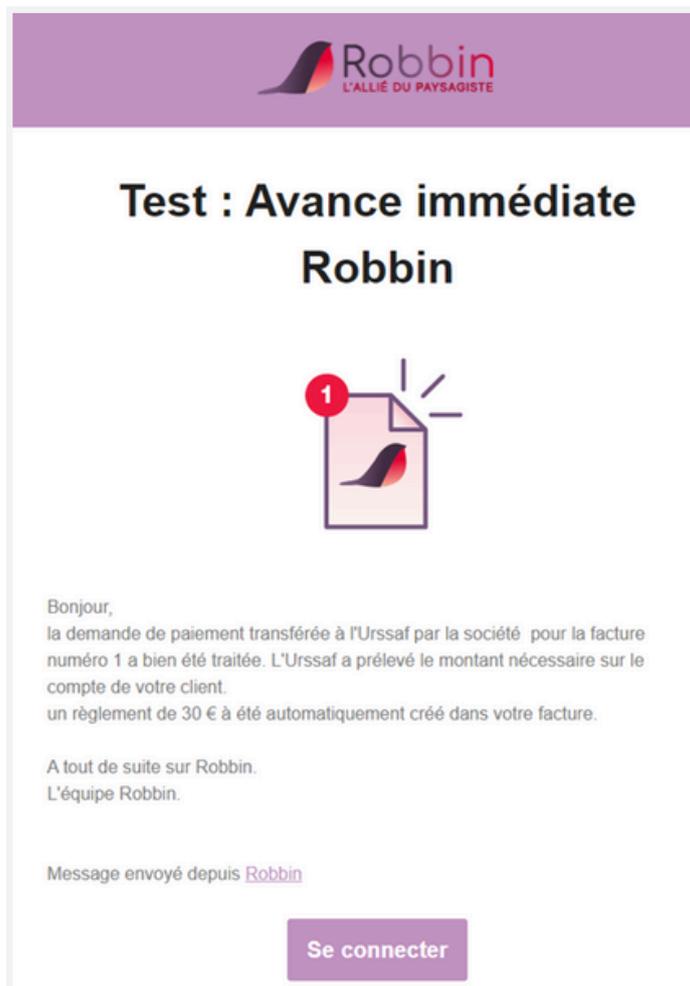
Le client destinataire de la facture reçoit un mail de l'Urssaf l'informant de la demande de paiement. Il est possible de consulter l'état de la demande en cliquant sur le bouton "Voir l'état de l'avance immédiate" :

Votre client a été prévenu qu'il doit valider ou rejeter votre demande de paiement, il ne l'a pas encore fait.

S'il ne valide pas votre demande, elle sera validée automatiquement par l'Urssaf sous 48 heures.

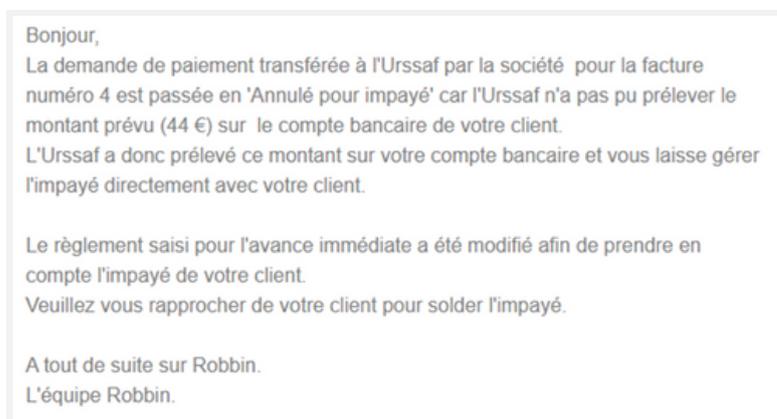
**OK**

Passé le délai de **48 heures**, un **règlement est automatiquement créé**.  
L'émetteur de la facture (le client Robbin) est informé par un mail :



**Attention**, il est possible que le paiement final soit refusé après acceptation, dans ce cas, un mail est envoyé à l'émetteur de la facture selon 2 cas de figures :

**1er cas** : Règlement passé en impayé et règlement de départ non exporté en compta



Comme indiqué, le paiement est directement modifié dans Robbin, sur la facture.



## 2ème cas : Règlement passé en impayé et règlement de départ exporté en compta

Bonjour,  
La demande de paiement transférée à l'Urssaf par la société pour la facture numéro 2 est passée en 'Annulé pour impayé' car l'Urssaf n'a pas pu prélever le montant prévu (42 €) sur le compte bancaire de votre client.  
L'Urssaf a donc prélevé ce montant sur votre compte bancaire et vous laisse gérer l'impayé directement avec votre client.

Le règlement saisi pour l'avance immédiate a déjà été exporté en comptabilité, un autre règlement de régularisation a été créé.  
Veuillez vous rapprocher de votre client pour solder l'impayé.

A tout de suite sur Robbin.  
L'équipe Robbin.

Comme indiqué, le paiement ne pouvant pas être annulé, un règlement de régularisation est saisi automatiquement (Règlement négatif).

Dans les deux cas, le client doit, soit **voir avec son client pour refaire une demande** d'avance immédiate, **soit obtenir le règlement directement** auprès du client.





## Robbin c'est aussi...



1

### Attestation de services à la personne

Grâce à Robbin, générer les attestations fiscales de services à la personne (SAP) nécessaires pour la justification du crédit d'impôt de vos clients devient simple et rapide.

En quelques clics, éditez l'attestation, et envoyez-la directement au client depuis Robbin.

3

### Bibliothèque d'ouvrages

Découvrez la bibliothèque complète et détaillée d'aménagements extérieurs proposée par Robbin. Simplifiez l'élaboration de vos devis et assurez-vous de ne pas perdre de revenus sur chaque projet.

2

### Avance immédiate

Ce service vous permet d'envoyer vos factures à l'URSSAF via un lien pour accélérer le processus de paiement. L'URSSAF prélève le reste à charge du client et vous reverse immédiatement la totalité du montant de la prestation.

*ET BIEN D'AUTRES  
FONCTIONNALITÉS...*

